

face ; le vandalisme ne s'était arrêté qu'en face des frais et de la difficulté du travail, et, sans le plan incliné de cette rangée de voûtes et la découverte de nos trois inscriptions, il eût été impossible d'établir une appréciation de ces décombres dans un tel état de bouleversement.

Pour baser notre opinion sur l'existence d'une prétendue naumachie dans ce lieu, examinons le périmètre de la surface où elle devait être construite. En tirant une ligne de la berge nord où l'on a coupé les lignes de voûtes inclinées, jusqu'au chemin transversal qui arrive par la grille de la place du Soleil, point où le terrain prend une pente abrupte, nous avons une longueur de quatre-vingt-cinq mètres environ ; maintenant, si nous mesurons la largeur approximative de la surface plane entre les berges ouest et est, nous trouvons l'étendue de quatre-vingt-quatre mètres. Avec ces deux mesures, nous formons un carré long, occupant une surface assez régulière de quatre-vingt-cinq mètres sur quatre-vingt-quatre.

Les fouilles faites par Artaud, dans le centre de ce carré, nous ont montré, ainsi qu'il le dit, des grottes inclinées, destinées à supporter les gradins de l'amphithéâtre ; et, d'après son opinion, des rangées de gradins circulaires entouraient le bassin où se donnaient les jeux nautiques.

D'une part, on n'a rencontré aucune trace de ces voûtes à l'ouest, à l'est et au midi, et, en supposant que ce monument en forme de cirque eût existé, si nous mesurons la longueur des voûtes, à partir du centre du bassin jusqu'à la berge nord où l'on a laissé les restes de deux voûtes et d'une demi-voûte, nous trouvons environ 38 mètres de distance, d'où il résulte que la prétendue naumachie devait occuper un périmètre égal de construction dans son étendue circulaire, savoir 38 mètres. D'après ce calcul, le bassin n'aurait eu que 7 mètres de diamètre, tandis que celui existant aujourd'hui